

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI DÉPARTEMENTAL | Bilan des actions 2022 et orientations pour l'année 2023

Auch, le 20 avril 2023

Vendredi 14 avril 2023, Xavier Brunetière, préfet du Gers a réuni le Service Public de l'Emploi Départemental pour, après avoir dressé la situation du marché de l'emploi dans le département du Gers, assurer le suivi du Plan de réduction des tensions de recrutement et de développer les perspectives des différents acteurs pour 2023.

Selon les données publiées au 4^e trimestre 2022, le **taux de chômage dans le Gers s'élève à 5,6% pour le Gers**, tandis que la moyenne régionale est de 8,6% et le taux national de 7%.

En décembre 2022, **12 248 demandeurs d'emploi (DE)** sont comptabilisés sur le territoire gersois en catégories A,B,C *. Sur un an, il baisse de 4,8% soit 587 demandeurs d'emploi en moins. 50% des DE sont en activité réduite en fin de mois et 45 % sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an. 71% des DE sont indemnisés par pôle emploi.

Côté offres d'emploi (OE), pour l'année 2022, Pôle Emploi a enregistré **21 132 offres de recrutements**, tous secteurs confondus, dont 52% d'offres dites durables (*CDI ou CDD de 6 mois ou plus*). Les secteurs les plus recruteurs sont l'hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation avec 4 002 OE, suivi par les Services à la personne et à la collectivité (3 492 OE), le Commerce, vente et grande distribution (2 970 OE), le Transport et logistique (1 935) et la Construction et BTP avec 1 932 OE.

Dans ce contexte, les tensions de recrutement s'accroissent. Les acteurs du Service Public de l'Emploi (*Services de l'État (DDETSPP 32), Pôle Emploi 32, Mission Locale pour l'Emploi du Gers et CAP Emploi 32*) et leurs partenaires se mobilisent et accompagnent les entreprises notamment en favorisant le rapprochement entre demandeurs et employeurs mais aussi en portant des actions structurelles.

Quelques exemples de réalisations :

Pôle Emploi :

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État



PRÉFET DU GERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Action de remobilisation des demandeurs d'emplois inscrits depuis plus de 2 ans : Pôle emploi accompagne les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLD), qui se voient proposer un parcours de remobilisation qui comprend des séquences collectives et des temps de réflexion individuels. Ils bénéficient d'une dynamique de groupe, pour favoriser la confiance en soi, le partage d'expérience et sortir de l'isolement. Un diagnostic individuel permet de définir, selon leurs besoins, un programme d'actions individualisé, accompagné et planifié, avec un objectif de retour à l'emploi pouvant inclure des temps de formation.

Sur le 1^{er} trimestre 2023, 242 DETLD sont concernés par ce plan dans le Gers et 85 % de ces DETLD ont déjà bénéficié d'un entretien et d'une action de remobilisation.

Action Vivier : Pôle emploi constitue des viviers de DE pour accélérer les recrutements. Ces personnes sont en capacité de reprendre un emploi soit immédiatement, soit moyennant une adaptation rapide (Action de Formation Préalable au Recrutement / Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle). Ces emplois sont soit issus des métiers des 3 branches professionnelles suivantes : santé et action sociale, hébergement et restauration, transports de voyageurs et de marchandises soit issus des métiers en tension d'autres branches professionnelles identifiés au niveau local. Plusieurs métiers sont concernés : maçon, boulanger, boucher, conducteur d'engins agricoles ou encore personnel de caisse, personnel de cuisine, abattage et découpe de volailles, pour n'en citer que quelques-uns...

Mission Locale pour l'emploi du Gers et Pôle Emploi :

Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) : Le CEJ est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) sans emploi, qui ne sont ni en formation, ne font pas d'études supérieures, sans ressources financières et qui souhaitent s'engager dans un parcours vers l'emploi. D'une durée de 6 à 12 mois, le jeune signe un contrat lui permettant de bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié, d'un programme intensif de 15 à 20h par semaine (*formation qualifiante ou pré-qualifiante, mission d'utilité sociale, stage, immersion en entreprise, préparation à l'apprentissage, emploi de courte durée...*) ainsi que d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € par mois.

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 ANCH



801 jeunes gersois ont signé ce contrat en 2022 et 763 jeunes peuvent bénéficier de ce contrat en 2023.

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers (CCI) :

Le Gers recrute : La plateforme #le gers recrute (<https://www.legersrecrute.fr/>) mise en œuvre par la CCI du Gers, destinée à mieux faire connaître les opportunités d'emplois et à attirer de nouveaux salariés sur le territoire, répertorie de nombreuses offres d'emploi (tous secteurs d'activité confondus y compris l'agriculture) des stages, des offres en alternance.

Enfin, les services de l'Etat restent également mobilisés pour l'accompagnement des mutations économiques auxquelles sont confrontés tant les entreprises gersaises que leurs salariés. Des dispositifs destinés à accompagner les entreprises confrontées à des difficultés économiques existent, et les entreprises ne doivent pas hésiter à solliciter le plus en amont possible les services de l'Etat ou le tribunal de commerce pour être accompagnées le plus efficacement possible

** Les demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi selon 5 catégories : A, B, C, D et E*

Catégorie A : Personne sans emploi, devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI (Contrat de travail à durée indéterminée), CDD (Contrat à durée déterminée), à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier)

Catégorie B : Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi

Catégorie C : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi